

RÈGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2020/2021
ADDITIF N° 90

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 23 juin 2021 à 10h00 au 29 juin 2021 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

■ **Pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est réservée uniquement aux personnes majeures.

■ **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

■ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 13 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

■ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

Du 1^{er} au 7^{ème} le gagnant remporte :

- **1 lot « 2 invitations pour voir le film Disney « Cruella » au cinéma et 1 enceinte Marshall bluetooth » d'une valeur unitaire de 349 (trois cent quarante-neuf) euros**

Invitation cinéma valables dans tous les cinémas diffusant le film en France métropolitaine.

Du 8^{ème} au 10^{ème} le gagnant remporte :

- **1 lot « 2 invitations pour voir le film Disney « Cruella » au cinéma et 1 enceinte Marshall bluetooth » d'une valeur unitaire de 249 (deux cent quarante-neuf) euros**

Invitation cinéma valables dans tous les cinémas diffusant le film en France métropolitaine.

Du 11^{ème} au 13^{ème} le gagnant remporte :

- **1 lot « 2 invitations pour voir le film Disney « Cruella » au cinéma et 1 pack Goodies contenant un notebook, un sac à dos et la bande originale du film Disney « Cruella » » d'une valeur unitaire de 74 (soixante-quatorze) euros**

Invitation cinéma valables dans tous les cinémas diffusant le film en France métropolitaine.

➤ **Pour l'application de l'article 7 :**

Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai habituel de 60 jours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de jeu

2

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.